



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## **Rapport du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association\***

### **Note du secrétariat**

Le secrétariat a l'honneur de transmettre au Conseil des droits de l'homme le sixième rapport thématique du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, établi en application de la résolution 32/32 du Conseil.

Après l'introduction (part. I), le rapport donne un aperçu des activités que le Rapporteur spécial a menées entre le 1<sup>er</sup> mars 2016 et le 30 avril 2017 (part. II).

Dans la partie III, le Rapporteur spécial, se fondant sur l'expérience qui a été la sienne durant son mandat et sur les contributions de ceux qui ont répondu à son questionnaire, passe en revue quelques-unes des réussites et réalisations de la société civile au cours des dernières années.

Dans la partie IV, le Rapporteur spécial formule des conclusions et des recommandations. Ces dernières visent à faire en sorte que les réussites et réalisations de la société civile au cours des dernières années puissent s'inscrire dans la durée et dans un environnement plus sûr et plus favorable.

---

\* Le présent rapport est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



---

## Rapport du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Activités du Rapporteur spécial .....	3
A. Visites dans les pays .....	3
B. Communications .....	3
C. Participation à diverses manifestations .....	4
III. Réalisations de la société civile.....	4
A. Objet, portée et limites du rapport .....	4
B. Imaginer un monde sans société civile .....	6
C. Progrès accomplis grâce à la société civile .....	10
IV. Conclusions et recommandations .....	22

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis au Conseil des droits de l'homme par le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, en application de la résolution 32/32 du Conseil. Il constitue le dernier rapport thématique du désormais ex-Rapporteur spécial, Maina Kiai, dont le mandat avait débuté le 1<sup>er</sup> mai 2011 et avait été renouvelé le 1<sup>er</sup> mai 2014, jusqu'au 30 avril 2017. Le rapport est soumis par la titulaire actuelle du mandat, Annalisa Ciampi.

2. Bien que le terme « société civile » soit un terme dont le Conseil des droits de l'homme fait largement usage, l'importance essentielle qu'il revêt au-delà de ce cadre est souvent sous-estimée. La société civile a joué un rôle de premier plan dans un grand nombre des changements politiques et sociaux marquants de ces dix dernières années, qui ont véritablement fait progresser les sociétés et amélioré le quotidien des individus à bien des égards. Le présent rapport vise à appeler l'attention sur les diverses façons dont les groupements associatifs ont concrètement permis de faire progresser les sociétés et, partant, la paix dans le monde, le développement humain et le respect des droits de l'homme. Il souligne la nécessité d'un contexte civique favorable et de l'exercice des droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association pour réaliser ces aspirations.

3. Afin d'étayer le présent rapport, le Rapporteur spécial a organisé à Bangkok, les 29 et 30 novembre 2016, une consultation qui a réuni des experts de la société civile originaires du monde entier et actifs dans des domaines variés et représentatifs de l'action menée par la société civile. Le Rapporteur spécial a également envoyé, en décembre 2016, un questionnaire aux États Membres, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux autres parties prenantes, qui lui ont fait parvenir plus de 50 réponses. Il sait gré à tous ceux qui ont répondu à son questionnaire, en particulier à ceux qui ont consulté leurs mandants, les organismes partenaires et les communautés locales afin que le présent rapport puisse être établi sur la base d'informations aussi complètes que possible.

4. Conformément à la résolution 15/21 du Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial a établi son rapport en tenant également compte d'autres éléments de réflexion dont le Conseil disposait.

## II. Activités du Rapporteur spécial

### A. Visites dans les pays

5. Le Rapporteur spécial s'est rendu au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du 18 au 21 avril 2016 (voir A/HRC/35/28/Add.1), et aux États-Unis d'Amérique du 11 au 27 juillet 2016 (voir A/HRC/35/28/Add.2). Il remercie les Gouvernements britannique et américain de leur collaboration avant et pendant sa visite.

### B. Communications

6. Le Rapporteur spécial a envoyé un total de 183 communications à 68 États entre le 1<sup>er</sup> mars 2016 et le 28 février 2017. Ses observations sur les communications adressées aux États et sur les réponses reçues figurent dans un additif au présent rapport (voir A/HRC/35/28/Add.3).

## C. Participation à diverses manifestations

7. Le Rapporteur spécial a participé à de nombreuses manifestations, dont les suivantes<sup>1</sup> :

- a) Réunion du Forum économique mondial sur l'Afrique (Kigali, 11-13 mai 2016) ;
- b) Édition 2016 du Forum d'Oslo sur la liberté (Oslo, 23 et 24 mai 2016) ;
- c) Consultation d'experts sur le rapport soumis par le Rapporteur spécial à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session (Kenya, 13 et 14 mai 2015) ;
- d) Trente-neuvième Congrès de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (Johannesburg (Afrique du Sud), 23 et 24 août 2016) ;
- e) Visite informelle au Cambodge, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande (1<sup>er</sup>-10 décembre 2016) ;
- f) Réunion annuelle 2017 du Forum économique mondial (Davos (Suisse), 17-20 janvier 2017) ;
- g) Consultation d'experts organisée en vue de conclure le projet du Rapporteur spécial sur l'action en justice (Kenya, 6 et 7 février 2017)<sup>2</sup> ;
- h) Visite informelle au Swaziland et au Zimbabwe (20-24 février 2017) ;
- i) Témoignage devant la Commission Tom Lantos des droits de l'homme du Congrès américain (Washington, 21 mars 2017).

## III. Réalisations de la société civile

### A. Objet, portée et limites du rapport

8. Dans le présent rapport, le Rapporteur spécial souhaite appeler l'attention de la communauté internationale sur les diverses façons dont la société civile a permis de faire progresser les sociétés dans le monde en protégeant les droits civils et politiques, en contribuant à la réalisation des objectifs de développement, en mettant les sociétés sur la voie de la liberté et de l'égalité, en obtenant et en défendant la paix, en surveillant le comportement des entreprises, en protégeant l'environnement, en fournissant des services essentiels et en militant en faveur des droits économiques, sociaux et culturels. Le rapport souligne non seulement la valeur intrinsèque de la société civile et son rôle déterminant pour ce qui est de permettre aux personnes de mettre en commun leurs vues et d'unir leurs voix, mais également son importance pour le bon fonctionnement de la démocratie. La société civile occupe l'espace entre l'État et le marché et joue souvent un rôle de contrepoids mais aussi de complément à ces deux forces, qui convergent de plus en plus en excluant la majorité des individus.

9. Le Rapporteur spécial mène sa réflexion en imaginant à quoi ressemblerait un monde dépourvu de société civile, et il invite le lecteur à faire de même. De l'avis du Rapporteur spécial, un tel monde serait bien différent du monde actuel, et bien pire. Cela revient à dire non pas que la société civile a fait advenir ou continue de faire advenir à elle seule les changements qui ont marqué l'histoire de l'humanité mais que, en dépit des efforts déployés pour restreindre son influence, elle a été un acteur décisif des progrès dont l'homme a profité. Le libre exercice des droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association est une des pierres angulaires de toute société civile dynamique.

<sup>1</sup> Les activités menées par le Rapporteur spécial en 2016 sont présentées plus en détail dans son rapport d'activités annuel, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://freeassembly.net/reports/2016-year-in-review/>.

<sup>2</sup> Voir <http://freeassembly.net/litigation/>.

10. Il n'y a pas de définition communément admise de la société civile. Le Rapporteur spécial la conçoit comme un ensemble de « formes » (diverses configurations associatives) qui souscrivent à des « normes » (valeurs qui sous-tendent une « bonne société », telles que la liberté, la démocratie, la tolérance et la coopération) et qui œuvrent au sein d'« espaces » (composant la sphère publique, où l'on peut librement débattre afin de parvenir à un consensus sur ce qui est bon pour la société)<sup>3</sup>. Le Rapporteur spécial s'appuie sur ces différentes notions pour cerner la nature et les caractéristiques de la société civile en étudiant ses réalisations et les facteurs qui y ont contribué.

11. Comme le Rapporteur spécial l'a indiqué antérieurement, on entend par « association » tout groupe d'individus ou toute entité juridique constitués pour exprimer, promouvoir, poursuivre ou défendre collectivement des intérêts communs (voir A/HRC/20/27, par. 51, et A/59/401, par. 46). Le terme « association » désigne tout un ensemble d'entités, tant formelles qu'informelles, dont les clubs, les coopératives, les ONG, les associations religieuses, les partis politiques, les syndicats, les fondations, les mouvements sociaux et les associations en ligne. Un élément central de la conception que se fait le Rapporteur spécial de la société civile – comme véhiculant les normes et valeurs indissociables d'une « bonne société » – est la nécessité pour les groupes de se conformer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Rapporteur spécial reconnaît le caractère impératif de la participation de la société civile aux affaires publiques et à la prise des décisions sur les questions qui la concernent, ainsi que la nécessité de la pluralité des points de vue et la validité des différents modes d'expression, parmi lesquels les réunions pacifiques.

12. Le Rapporteur spécial constate qu'il règne un certain flou sur la question de savoir quelles sont les formes associatives qui composent la société civile, du fait que les différences, qui tiennent à la mission et aux activités de chaque organisation, sont de moins en moins marquées. Cela étant, de l'avis du Rapporteur spécial, les organisations de la société civile partagent quelques traits essentiels : elles sont non gouvernementales, à but non lucratif et non violentes, elles reposent sur le volontariat et elles s'attachent à défendre des valeurs et intérêts communs dans différents domaines de la vie, tels que la politique, le social, la culture, la religion et la science. Dans le présent rapport, le Rapporteur spécial conçoit donc la société civile comme une manifestation volontaire de la vie associative qui, de par sa nature et sa mission, est distincte et largement indépendante de l'État et du marché, et qui est aussi foncièrement collective, en ce qu'elle œuvre de différentes manières à la réalisation d'objectifs communs conformes aux principes des Nations Unies.

13. Tout le monde n'a pas la même conception de ce qui constitue une réussite ou un succès, et le Rapporteur spécial ne peut pas et ne prétend pas s'appuyer sur une évaluation empirique stricte des réalisations de la société civile. Une réussite peut être considérée comme telle sur la base de critères variés, comme en témoignent les réponses au questionnaire du Rapporteur spécial. Dans le présent rapport, par « réussite », on entend notamment le fait d'avoir obtenu le résultat escompté d'une action ou d'une intervention, d'avoir atteint un objectif ou franchi une étape, d'avoir engagé un processus qui a porté ses fruits ou d'y avoir pris part, d'avoir modifié en profondeur des structures ou des systèmes et effectué des opérations ponctuelles sans compromettre le statu quo, et d'être parvenu à maintenir le statu quo afin d'empêcher toute dégradation ou régression.

14. Le Rapporteur spécial appelle l'attention sur le fait que les réussites ou réalisations de la société civile, indépendamment de ce que l'on entend par ces deux termes, ne doivent pas être interprétées comme étant nécessaires pour justifier l'existence même de la société civile. Elles ne devraient pas non plus être une condition pour que l'État adopte des politiques et pratiques qui permettent de protéger les droits de tous. De fait, les difficultés et obstacles auxquels se heurte la société civile dans un grand nombre de pays et de contextes rendent ses réalisations d'autant plus remarquables. Le Rapporteur spécial a constaté que la marge de manœuvre politique de la société civile s'amenuisait, alors que dans leurs discours les États et les institutions multilatérales, notamment l'Organisation des Nations

<sup>3</sup> Voir Michael Edwards, « Introduction: Civil Society and the Geometry of Human Relations », *The Oxford Handbook of Civil Society*, Michael Edwards, ed. (Oxford, Oxford University Press, 2011), p. 3 à 14.

Unies et les mécanismes régionaux des droits de l'homme ont toujours mis l'accent sur la nécessité de « soutenir » et de « renforcer » la société civile. Les lois et politiques qui entravent les activités de la société civile, le plus souvent en cherchant directement à restreindre indûment les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, se multiplient. La stigmatisation, les obstacles injustifiés au financement et une application délibérément abusive de la législation antiterroriste et des autres lois sont autant de stratagèmes utilisés par les États pour contrôler et restreindre l'action de la société civile, mais cette dernière résiste, persévère, cultive sa résilience et s'emploie à réaliser son potentiel de moteur du changement.

15. L'idée qui sous-tend le présent rapport est que la société civile a permis d'ériger de meilleures sociétés et a énormément contribué à améliorer le monde d'aujourd'hui. Elle a par conséquent droit à une protection et à des facilités au moins égales à celles qui sont accordées à d'autres entités.

## **B. Imaginer un monde sans société civile**

### **1. Aperçu historique de la contribution de la société civile**

16. Certes, la société civile n'occupe le devant de la scène que depuis quelques décennies, mais elle n'en a pas moins contribué de manière déterminante à mettre un terme à certaines des plus grandes injustices dans l'histoire de l'humanité. Ainsi, on ne saurait évoquer le mouvement qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, est parvenu à faire abolir l'esclavage sans souligner le rôle qu'ont joué les organisations confessionnelles et leurs membres, les philanthropes, les écrivains et les figures politiques. Les fers de lance du mouvement des droits civils aux États-Unis d'Amérique – des militants las de l'oppression et de la discrimination dont ils étaient victimes quotidiennement – étaient issus de tout un ensemble d'organisations de la société civile, d'institutions religieuses, de groupes locaux et de mouvements étudiants. De même, le mouvement de lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud avait pour caractéristique principale l'exercice d'une résistance civique nationale et internationale concertée de la part des communautés, des jeunes, des femmes, des étudiants, des travailleurs, des associations culturelles et sportives et d'autres entités, notamment celles qui étaient regroupées au sein du Front démocratique uni, avec l'appui de groupes de résistance armée.

17. La lutte contre le colonialisme dans plusieurs régions du monde et la résistance à l'autoritarisme en Amérique latine et en Europe orientale témoignent des liens forts ayant uni les groupes de travailleurs, l'opposition politique et les autres groupes de la société civile. Le mouvement pour les droits de la femme et les syndicats ont, par leur lutte, fait advenir de nombreuses avancées dans le monde entier, parmi lesquelles le droit de vote pour les femmes, la réduction du travail des enfants et le renforcement des droits des travailleurs, notamment par l'instauration de la journée de travail de huit heures, du week-end de deux jours, du salaire minimum et des congés payés. Ces groupes et leurs nombreux membres ont également joué un rôle clef dans bien d'autres combats de grande ampleur.

18. Tous ces mouvements reposaient sur un fort attachement à la défense de la liberté, de la dignité et des droits de la personne humaine, à la nécessité de permettre à chacun de prendre une part active aux décisions ayant une incidence sur son existence et ses moyens de subsistance, à l'autodétermination, à la résistance à l'ingérence de l'État dans la sphère privée et à la libération de la domination étrangère. La capacité des individus d'unir leurs voix, de se réunir pour exprimer leur soutien ou leur désaccord, de consacrer leur temps et leurs ressources à une cause et d'obtenir des fonds de toutes les sources disponibles a été déterminante pour faire aboutir leur action. Ces différentes libertés ont souvent été exercées dans un contexte de forte opposition de l'État et à un coût personnel élevé. Les mouvements n'étaient pas seulement nationaux ; leurs idéaux étaient partagés et soutenus par d'autres groupes de la société civile aux niveaux régional, continental et international.

19. Dans le domaine du développement, la société civile a joué un rôle de premier plan en critiquant, en alimentant et en soutenant les discours d'émancipation. Il est à rappeler le rôle qu'ont joué ces dernières décennies les manifestants dans différents contextes, comme le « Printemps arabe », le mouvement des indignados en Espagne, les manifestations

pacifiques contre l'austérité en Grèce, le mouvement Occupy et les manifestations antimondialisation, qui ont appelé l'attention sur les inégalités flagrantes résultant des injustices sociales et économiques généralisées. Le slogan du mouvement Occupy, « Nous sommes les 99 % », illustre en quelques mots les inégalités économiques criantes qui existent entre l'écrasante majorité de la population mondiale et la minorité infime qui contrôle le capital, la politique et les moyens de production. Les mouvements de femmes ont quant à eux mis en lumière, d'une part, les inégalités dont les femmes étaient victimes du fait qu'elles assumaient davantage de tâches dans le domaine des soins à la personne et que ces tâches n'étaient ni reconnues ni prises en compte dans notre économie monétisée et, d'autre part, les conséquences de l'affaiblissement de la protection des travailleurs pour le secteur informel, qui était en plein essor et qui employait principalement des femmes. Ces mouvements étaient parvenus à mobiliser la population dans le monde entier pour qu'elle exprime son mécontentement face aux dispositifs économiques mondiaux actuels, ce qui témoignait de la capacité des citoyens ordinaires – dans toute leur diversité – de se rassembler autour d'une question et de contester le statu quo.

20. L'action de la société civile en matière de consolidation de la paix remonte aux Conventions de Genève et à leurs protocoles additionnels, qui régissent la conduite des conflits armés et visent à limiter leurs conséquences. Si les Conventions ont été adoptées, c'est en grande partie grâce au travail accompli par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a été créé en 1863. Année après année, le CICR et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont continué de jouer un rôle déterminant en fournissant une aide humanitaire d'urgence aux prisonniers de guerre, aux victimes de conflits et aux populations dans le cadre d'autres situations d'urgence. Le CICR réalise également un travail exemplaire en venant en aide aux groupes vulnérables et en s'attachant à promouvoir le respect et le renforcement du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

21. L'action du CICR a inspiré la création d'organisations telles que Save the Children International et a offert de nombreuses possibilités de collaborer avec d'autres organismes pour œuvrer à la réalisation des objectifs humanitaires. Au fil des années, la société civile a renforcé sa présence dans le domaine de la consolidation de la paix en s'employant à promouvoir la prévention des conflits et le désarmement, à mettre en œuvre des mécanismes d'alerte précoce et d'évaluation du risque de conflit, à venir en aide aux réfugiés, à participer aux négociations de paix et à élaborer des initiatives en faveur de la justice transitionnelle et de la consolidation de la paix.

22. Les exemples ci-dessus n'illustrent qu'une infime partie de la contribution de la société civile au renforcement et à la promotion des trois piliers de la Charte des Nations Unies, qui sont les droits de l'homme, le développement et la consolidation de la paix. Ils constituent certaines des « réalisations » les plus visibles de la société civile formelle, mais il conviendrait de tenir également compte des réalisations collectives d'innombrables groupes locaux, communautaires et informels de la société civile. Il faut en outre reconnaître le travail accompli par la société civile dans les domaines des arts, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie et dans d'autres domaines. Bien qu'impossible à quantifier, le rôle de la société civile informelle a, de l'avis du Rapporteur spécial, été décisif en matière de droits de l'homme, de développement et de sécurité.

## **2. Rôle et contribution de la société civile dans différents domaines**

23. Les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association sont des composantes essentielles de la démocratie, car ils permettent aux femmes, aux hommes et aux jeunes d'exprimer leurs opinions politiques, de s'adonner à des activités littéraires et artistiques et à d'autres occupations culturelles, économiques et sociales, de pratiquer leur religion ou leur croyance, de former des syndicats et des coopératives et d'y adhérer et de choisir pour les représenter des dirigeants qui ont à rendre des comptes (voir le préambule de la résolution 15/21 du Conseil des droits de l'homme). Ces droits sous-tendent l'existence d'une société civile forte et dynamique telle que la conçoit le présent rapport. Bien qu'elle ne constitue pas le seul facteur de solidité d'une démocratie, les pouvoirs publics et les marchés devant eux aussi jouer le rôle qui est le leur, une société civile dynamique permet de renforcer le fondement démocratique d'un État et devrait par

conséquent bénéficiaire d'une protection et d'un appui comparables à ceux offerts aux secteurs public et privé, afin de pouvoir apporter une contribution effective (voir A/70/266). La société civile fait office tant de contrepoids que de complément aux pouvoirs publics et aux entreprises dans les démocraties, en donnant aux personnes la possibilité d'influer directement ou indirectement sur les affaires publiques et les questions qui les concernent.

24. Lorsque dans une société il n'existe pas de structures ou d'espaces permettant aux personnes de s'associer et de se mobiliser, les opinions et préférences de ceux qui sont privilégiés ou qui ont accès au pouvoir tendent à primer. Les voix discordantes ne se font plus entendre, et l'individu perd sa liberté de choix et de représentation. La contestation par la voie d'élections régulières est annihilée ou vidée de son sens si le peuple n'est pas libre de mobiliser l'électorat, d'exprimer des préférences et de représenter des intérêts. La société civile permet de promouvoir et de favoriser ces espaces de participation (voir A/68/299).

25. Le plus important est peut-être qu'en fournissant des services et en demandant des comptes, la société civile apporte de l'espoir à des millions de personnes, qui s'en remettent à ses acteurs et à leur ingéniosité, leur engagement et leur motivation pour trouver une solution à leurs problèmes.

26. Même au sein des démocraties bien établies, une société civile solide est nécessaire pour s'élever contre les inégalités structurelles qui se créent parfois lorsque certains intérêts et certaines opinions ou valeurs passent avant d'autres. À titre d'exemple, les partis politiques ne peuvent pas être les seuls à pouvoir faire entendre leur voix pendant les élections. Au Canada, les « tiers », à savoir les personnes ou groupes autres que les partis politiques, les candidats et les associations de circonscription, sont considérés comme des participants au processus électoral pour ce qui est de la publicité électorale<sup>4</sup>. La société civile joue aussi un rôle essentiel hors période électorale en continuant de suivre les questions de gouvernance et de s'attacher à peser et à se faire entendre sur ces questions. Ce rôle est tout particulièrement important pour ceux qui ne peuvent pas voter en raison de leur âge, de leur condamnation au pénal, de leur sexe, de leur statut migratoire ou pour d'autres motifs. Il est donc bon que les États institutionnalisent le dialogue entre la société civile et les autorités, comme l'ont déjà fait la Géorgie, la Grèce, la Lettonie, le Mexique, la République de Moldova et la Roumanie<sup>5</sup>. À l'inverse, le fait de fermer l'espace de la société civile au moyen notamment de restrictions subtiles, telles que les consultations scénarisées de participants choisis avec soin qui répondent à des exigences de forme plutôt que de fond, affaiblit la démocratie.

27. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, les décisions des acteurs d'un pays peuvent aisément influencer sur les moyens de subsistance de la population ailleurs sur la planète. Les sociétés transnationales ont un pouvoir énorme et contrôlent des ressources qui sont bien plus importantes que les revenus de bon nombre de pays. De l'avis du Rapporteur spécial, de par sa capacité d'étendre son action au-delà des frontières nationales, la société civile contribue de manière essentielle à contrebalancer le pouvoir de ces sociétés.

28. Bien qu'un grand nombre d'organisations multilatérales aient fait une place à la société civile dans leurs délibérations, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour que la société civile ait autant voix au chapitre que les autres acteurs non étatiques<sup>6</sup>. La participation des ONG locales et internationales aux travaux des instances multilatérales permet de faire connaître des vues qui ne sont peut-être pas celles que les représentants des États souhaitent soutenir ou relayer et de faire entendre la voix des populations locales qui, autrement, serait peut-être étouffée par les intérêts internationaux à défendre.

29. Par exemple, le mode de collaboration actuel entre l'Organisation mondiale du commerce et la société civile ne met pas à profit les capacités et l'expérience de cette dernière pour ce qui est de faire entendre les voix marginalisées et de promouvoir des idées

<sup>4</sup> Contribution du Canada.

<sup>5</sup> Voir les contributions de la Géorgie, de la Grèce, de la Lettonie, du Mexique, de la République de Moldova et de la Roumanie.

<sup>6</sup> Voir [https://www.globalpolicy.org/images/pdfs/GPFEurope/Corporate\\_Influence\\_on\\_the\\_Business\\_and\\_Human\\_Rights\\_Agenda.pdf](https://www.globalpolicy.org/images/pdfs/GPFEurope/Corporate_Influence_on_the_Business_and_Human_Rights_Agenda.pdf).



innovantes au service du développement<sup>7</sup>. La société civile a obtenu de meilleurs résultats dans le cadre du Groupe d'action financière. En effet, la Coalition mondiale d'organisations à but non lucratif pour le Groupe d'action financière (coalition de la société civile s'intéressant aux questions dont le Groupe s'occupe) est parvenue à peser progressivement dans les débats en faisant part des préoccupations que suscitaient les effets négatifs des politiques internationales de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent sur les organisations à but non lucratif. Tout récemment, la Coalition a aidé ces organisations à obtenir leur représentation au sein du Forum consultatif du Groupe sur le secteur privé qui, bien que composé essentiellement de représentants des entreprises, se penche régulièrement sur des questions touchant le secteur associatif<sup>8</sup>.

30. Pour une participation réelle, les espaces de prise de décisions devraient, en principe, être ouverts et accessibles à tous, y compris aux divers acteurs de la société civile. Ces espaces sont constitués à la fois des lieux géographiques et physiques où se tiennent les réunions et les consultations et des conditions structurelles qui facilitent ou entravent la participation. L'Assemblée générale a récemment octroyé le statut d'observateur à la Chambre de commerce internationale, afin de donner au monde de l'entreprise davantage d'occasions de contribuer à la réalisation des buts et programmes de l'Organisation des Nations Unies<sup>9</sup>. Il est révélateur que le rôle tout aussi important des syndicats et des organisations de la société civile ne soit pas lui aussi reconnu.

31. Il est ressorti d'études de cas sur les travailleurs informels – pour la plupart des femmes occupées à des activités peu rémunérées et non protégées telles que la vente ambulante, la collecte des déchets et le travail à domicile – réalisées en Afrique du Sud, au Brésil, en Colombie et en Inde que pour améliorer leurs moyens de subsistance, les intéressés devaient endosser un rôle de chef de file, en ayant la possibilité et la capacité de défendre leurs intérêts<sup>10</sup>. Ces groupes avaient remporté des victoires en capitalisant sur les forces de la société civile, notamment l'approche ascendante qui encourageait la participation, la mobilisation des communautés et les partenariats avec les organismes techniques et de renforcement des capacités visant à nouer le dialogue et à acquérir des compétences en matière de négociation. La capacité d'exercer le droit de réunion pacifique et le droit à la liberté d'association avait également été déterminante pour obtenir ces victoires.

32. La société civile apporte aussi une contribution importante à l'économie, en particulier de par les possibilités d'emploi et de volontariat qu'elle offre. Une enquête réalisée dans 16 pays a montré que le secteur associatif employait un pourcentage de la main-d'œuvre proportionnellement plus élevé que d'autres secteurs, comme les transports, qu'il représentait en moyenne 4,5 % du produit intérieur brut (PIB) et qu'il fournissait tout un éventail de services essentiels. Dans 13 des pays examinés, le nombre total de personnes employées dans le secteur associatif correspondait, en moyenne, à 7,4 % de l'ensemble de la main-d'œuvre<sup>11</sup>. En Tchéquie, ce secteur représentait 0,7 % du PIB ces dernières années. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, il représentait 0,7 % du PIB en 2013-2014, contre 1,5 % en 2012<sup>12</sup>, et employait, en juin 2015, 2,7 % de la main-d'œuvre nationale<sup>13</sup>. En Slovaquie, en 2015, 0,8 % des actifs étaient employés dans le secteur des ONG<sup>14</sup>. En Suède, en 2014, l'activité de la société civile représentait 3,2 % du PIB<sup>15</sup>.

<sup>7</sup> Erin Hannah, James Scott and Rorden Wilkinson « Reforming WTO-civil society engagement », *World Trade Review*, disponible (en anglais) à l'adresse <http://sro.sussex.ac.uk/63983/>.

<sup>8</sup> Voir <http://fatfplatform.org/latest-news-4-seats-pcf/>.

<sup>9</sup> Résolution 71/156.

<sup>10</sup> Contribution de Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing (WIEGO).

<sup>11</sup> Voir [http://ccss.jhu.edu/wp-content/uploads/downloads/2013/04/JHU\\_Global-Civil-Society-Volunteering\\_FINAL\\_3.2013.pdf](http://ccss.jhu.edu/wp-content/uploads/downloads/2013/04/JHU_Global-Civil-Society-Volunteering_FINAL_3.2013.pdf).

<sup>12</sup> Voir <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20160105160709/> and [www.ons.gov.uk/ons/rel/wellbeing/household-satellite-accounts/valuing-voluntary-activity-in-the-uk/art--valuing-voluntary-activity-in-the-uk.html](http://www.ons.gov.uk/ons/rel/wellbeing/household-satellite-accounts/valuing-voluntary-activity-in-the-uk/art--valuing-voluntary-activity-in-the-uk.html).

<sup>13</sup> Voir <https://data.ncvo.org.uk/a/almanac16/economic-value-2/>.

<sup>14</sup> Contribution de la Slovaquie.

33. La société civile joue en outre un rôle important en tant que vecteur de l'aide au développement, car les organisations de la société civile sont bien souvent mieux placées pour œuvrer en lien étroit avec les bénéficiaires et réagir rapidement à des situations d'urgence. Ainsi, 86 % des fonds à visée humanitaire versés par des donateurs privés en 2014 ont été collectés par des ONG<sup>16</sup>.

34. La contribution de la société civile à l'instauration d'une paix durable dans les situations de conflit et d'après-conflit est de plus en plus reconnue. Les ONG peuvent endosser des rôles que les acteurs politiques ne sont pas à même d'exercer, car elles sont potentiellement plus indépendantes, impartiales et flexibles. Parfois, les groupes de la société civile peuvent également avoir noué de meilleurs liens avec les mandants locaux, être en mesure d'agir en toute confidentialité et avoir instauré une relation de plus grande confiance avec les populations locales<sup>17</sup>. En Colombie, la société civile a pris part au processus de paix de bien des manières. À travers des campagnes menées sur les réseaux sociaux, des organisations telles qu'El Avispero ont offert des espaces où participer aux activités de développement social et de consolidation de la paix<sup>18</sup>.

35. La montée du fondamentalisme, de l'extrémisme violent et du terrorisme préoccupe vivement dans le monde aujourd'hui. Elle met en péril la démocratie et la capacité des individus de participer à la vie sociale, d'infléchir leur destinée, d'exprimer leurs préoccupations et d'améliorer leur existence. Dans bon nombre de pays, la société civile fait partie des victimes intentionnelles ou par défaut de la lutte contre l'extrémisme. Les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association sont frappés de restrictions tandis que le droit à la liberté d'opinion et d'expression et d'autres droits ont été retirés sous prétexte de combattre l'extrémisme et le terrorisme. Paradoxalement, la restriction des droits et des libertés crée les conditions de la propagation de ce même extrémisme que les pouvoirs publics cherchent à éradiquer. L'existence d'une société civile forte et le respect des droits de l'homme en général contribuent de façon décisive à lutter contre l'extrémisme, ainsi qu'à canaliser de façon légitime au sein du système existant les opinions dissidentes et les frustrations (A/HRC/32/36, par. 80 à 89). Pour le Rapporteur spécial, l'action de l'ONG kenyane Muslims for Human Rights, qui s'attache à promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme des groupes marginalisés, témoigne du rôle positif que la société civile peut jouer dans la lutte contre l'extrémisme<sup>19</sup>.

### C. Progrès accomplis grâce à la société civile

36. Un rapport de la taille et de la portée de celui-ci n'est pas suffisant pour rendre compte de toutes les réalisations et de l'apport inestimable de la société civile, chaque jour, à travers le monde. Le Rapporteur spécial a donc choisi de mettre en avant les contributions de la société civile dans quelques domaines où elle a selon lui œuvré avec excellence à la promotion de la démocratie, du développement et de la paix. Les sujets qu'il a retenus révèlent certaines des forces inhérentes à la société civile, qui joue un rôle fédérateur et agit comme contrepoids aux pouvoirs de l'État et du secteur privé. Les exemples présentés ci-après démontrent que les États ne devraient pas négliger, affaiblir ou sous-estimer la société civile.

<sup>15</sup> Voir [www.scb.se/en/finding-statistics/statistics-by-subject-area/business-activities/structure-of-the-business-sector/the-civil-society/pong/statistical-news/civil-societys-contribution-to-gdp-was-3.2-percent/](http://www.scb.se/en/finding-statistics/statistics-by-subject-area/business-activities/structure-of-the-business-sector/the-civil-society/pong/statistical-news/civil-societys-contribution-to-gdp-was-3.2-percent/).

<sup>16</sup> Development Initiatives, *Global Humanitarian Assistance Report 2016*, p. 66.

<sup>17</sup> Martina Fisher, « Civil society in conflict transformation: strengths and limitations » in *Advancing Conflict Transformation: The Berghof Handbook II*, Beatrix Austin, Martina Fischer, Hans J. Giessmann, eds. (Opladen/Framington Hills, Barbara Budrich Publishers, 2011), p. 294.

<sup>18</sup> Voir <http://reliefweb.int/report/colombia/el-avispero-civil-society-network-promoting-peace-colombia>.

<sup>19</sup> Voir [www.muhuri.org](http://www.muhuri.org).

37. Le Rapporteur spécial présente des exemples qu'il tire avant tout de sa propre expérience au cours de son mandat et des suggestions de ceux qui ont répondu à ses questionnaires ainsi que des personnes qui ont participé aux consultations tenues dans le cadre de l'élaboration du présent rapport.

## 1. Promouvoir l'établissement des responsabilités

38. Le rôle le plus visible de la société civile est peut-être celui qu'elle joue en matière d'établissement des responsabilités : promouvoir l'état de droit, faire en sorte que les gouvernements et les entreprises rendent des comptes, poser des limites aux abus de pouvoir, transformer les rapports de force et exiger des réparations. C'est d'ailleurs le rôle qui, le plus souvent, attire sur elle la colère tant des gouvernements que du secteur privé. L'établissement des responsabilités est un domaine dans lequel la société civile use de sa capacité à agir comme contre-pouvoir, tout en tirant le bénéfice des stratégies de coopération. La société civile est indispensable à l'instauration ou au maintien de la démocratie car elle contribue à l'équilibre des pouvoirs et contre-pouvoirs, sert de porte-voix à des opinions diverses et interpelle les acteurs étatiques et non étatiques lorsqu'ils ne respectent pas leurs obligations.

39. Toutes sortes de groupes de la société civile prennent l'initiative de résister et d'agir pour peser sur les rapports de force dans leur communauté ou dans leur pays. Les exemples récents les plus marquants en sont les nombreux mouvements de protestation de masse, comme le mouvement *Black Lives Matter* et les mouvements prodémocratiques en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Ukraine. Au Brésil, au Guatemala, en Islande et en République de Corée, les revendications exprimées par la population, qui exigeait que des comptes lui soient rendus, ont entraîné des changements de dirigeants. En Pologne et en Turquie, des manifestations de masse ont abouti au retrait de projets de loi impopulaires visant respectivement à interdire l'avortement et à légitimer des violences sexuelles. Les défenseurs et militants des droits de l'homme et les acteurs du développement participent également à la consolidation de la paix et au règlement des conflits à travers le monde.

40. Lorsque des groupes de la société civile s'opposent au pouvoir sans restrictions de l'État ou d'acteurs du marché, cela est souvent perçu par les gouvernements comme de l'opposition politique, même lorsque ces groupes ne recherchent pas le pouvoir politique pour eux-mêmes. En Zambie, le *Civic Forum on Housing and Habitat Zambia*, qui défend les droits des groupes marginalisés à la terre et au logement, est considéré comme appartenant à l'opposition politique en raison de sa position critique à l'égard des politiques du Gouvernement. Il est parvenu à obtenir de l'État qu'il accorde davantage d'attention à la question du logement, il a résisté à l'expulsion arbitraire de certaines communautés et il a mobilisé des communautés locales afin qu'elles participent à la réforme de la politique du logement<sup>20</sup>.

41. Les groupes de la société civile jouent un rôle crucial dans la prévention des conflits et des violations massives des droits de l'homme, ainsi qu'après de tels événements. Dans le rapport qu'il a adressé au Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a souligné la contribution de la société civile – notamment des syndicats en Pologne, en Afrique du Sud et en Tunisie, des institutions religieuses au Burundi, au Chili et en Uruguay, et des ONG et organisations de victimes en Argentine<sup>21</sup>, au Chili et au Guatemala (voir A/HRC/30/42 par. 85 à 87) – à l'action menée pour faire en sorte que la question de la responsabilisation soit au cœur des préoccupations politiques dans les pays où des atrocités de masse avaient eu lieu.

<sup>20</sup> Contribution du Civic Forum on Housing and Habitat (Zambie).

<sup>21</sup> Contribution du Centro de Estudios Legales y Sociales : les organisations de la société civile ont joué un rôle crucial dans le processus de justice transitionnelle, notamment en Argentine, où des organisations telles que l'Asamblea Permanente por los Derechos Humanos, le Centro de Estudios Legales y Sociales et les Madres de Plaza de Mayo ont contribué à faire la lumière sur les violations des droits de l'homme commises sous la dictature militaire dans les années 70 et à lutter contre l'impunité de leurs auteurs.

42. La capacité de la société civile de promouvoir l'application de normes et de valeurs favorables à une société positive dépend largement de sa capacité à exiger que des comptes soient rendus. Par des actions en justice, la société civile est parvenue à faire appliquer des lois habilitantes ou à faire abroger des normes restrictives qui portaient atteinte à des valeurs telles que l'égalité et l'inclusion. Au Zimbabwe, le mariage de filles mineures a été interdit à l'issue de procédures judiciaires. En Colombie, les ramasseurs de déchets ont saisi la Cour constitutionnelle afin que leur activité soit reconnue comme une profession à part entière et ont ainsi obtenu que le ramassage des déchets soit valorisé dans la chaîne logistique du recyclage, que leur activité soit intégrée dans le système de services publics et que leur rémunération soit assurée<sup>22</sup>. Enfin, aux États-Unis, l'*American Civil Liberties Union* a joué un rôle majeur dans l'ouverture de procédures qui ont permis de contester la légalité de certains décrets présidentiels litigieux émis par Donald Trump, notamment celui qui s'appliquait aux musulmans<sup>23</sup>.

43. En 2009, à la suite de pressions exercées par la société civile et ses alliés au Congrès des États-Unis, un examen bipartite des pratiques passées de l'État en matière de torture a eu lieu à l'initiative de la Commission spéciale du Sénat sur le renseignement. Il a fallu que la société civile et la Commission du Sénat exercent encore des pressions pour qu'un résumé expurgé du rapport en question soit rendu public en 2014. La publication du résumé a favorisé l'adoption de l'amendement McCain-Feinstein, qui renforçait l'interdiction de la torture et la surveillance de la détention pour motif de sûreté nationale<sup>24</sup>. Au Royaume-Uni, la pression soutenue exercée par des groupes de la société civile a abouti à l'ouverture d'une enquête publique sur l'utilisation par le Gouvernement de policiers en civil pour infiltrer les groupes de militants et de manifestants (voir A/HRC/35/28/Add.1 et A/HRC/23/39/Add.1).

44. La société civile peut également renforcer les institutions en contribuant à ériger des normes et des valeurs positives. En Malaisie, la Commission des droits de l'homme (institution nationale des droits de l'homme) a examiné la manière dont la police avait géré les rassemblements de la coalition Bersih à la suite des répressions violentes qui avaient eu lieu en 2011 et 2012. Dans son rapport, la Commission a conclu à un recours excessif à la force et a recommandé certains changements, qui ont abouti à une attitude plus souple de la police face aux rassemblements qui ont eu lieu par la suite, en 2015 et 2016. Les marches Bersih ont pour objet la tenue d'élections « propres », et la campagne Bersih 2.0 en 2013 a permis d'enregistrer le plus fort taux de participation à un scrutin dans l'histoire de la Malaisie, avec 84,8 % de votants<sup>25</sup>.

45. La crédibilité d'élections peut être renforcée par l'observation du scrutin par des citoyens non partisans. En Somalie, par exemple, la société civile a fortement milité pour des élections transparentes et crédibles et a participé à l'observation des élections parlementaires tenues en 2016, dans un environnement pourtant difficile<sup>26</sup>. Une surveillance par la société civile a également permis de favoriser la transparence des élections tenues en Géorgie<sup>27</sup> et au Ghana, par exemple<sup>28</sup>.

46. Au niveau mondial, la création de la Cour pénale internationale a constitué une importante victoire pour la société civile, couronnant ses efforts pour obtenir que les auteurs d'atrocités rendent des comptes. Des procédures ont également été engagées devant des juridictions nationales et des juridictions spécialisées grâce à l'action de groupes de victimes. Le procès et la condamnation pour crimes contre l'humanité de l'ancien Président du Tchad, Hissène Habré, en 2016 au Sénégal ont été avant tout l'œuvre des associations de

<sup>22</sup> Contribution de Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing.

<sup>23</sup> Voir [www.aclu.org/blog/speak-freely/well-see-you-court-20-once-muslim-ban-still-muslim-ban](http://www.aclu.org/blog/speak-freely/well-see-you-court-20-once-muslim-ban-still-muslim-ban).

<sup>24</sup> Contribution du Center for Victims of Torture (États-Unis).

<sup>25</sup> Contribution de Bersih 2.0 (Malaisie).

<sup>26</sup> Contribution du Forum Syd (Suède), disponible à l'adresse suivante : <http://www.saferworld.org.uk/news-and-views/news-article/698--civil-society-observes-somaliaas-2016-electoral-process>.

<sup>27</sup> Voir <http://iphronline.org/georgia-joint-statement-monitoring-elections-20161009.html>.

<sup>28</sup> Voir [www.codeoghana.org/](http://www.codeoghana.org/).

victimes et des ONG<sup>29</sup>. En Érythrée, des groupes et des associations de citoyens issus de la diaspora ont milité sans relâche pour la création de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les droits de l'homme en Érythrée<sup>30</sup>.

## 2. Soutenir la participation et l'autonomisation

47. Les citoyens ont le droit de participer aux affaires publiques, directement ou indirectement, soit en exerçant des fonctions publiques ou en occupant des postes décisionnels, soit en choisissant des représentants pour le faire en leur nom<sup>31</sup>. La société civile offre un cadre adapté aux personnes qui veulent s'engager et agir dans les domaines qui les concernent. Par ce moyen, les personnes peuvent exercer, individuellement ou collectivement, un plus grand contrôle sur leur vie et leur bien-être personnel, influencer l'exercice du pouvoir politique, gérer leurs ressources naturelles et construire des sociétés résilientes pour l'avenir.

48. Le Rapporteur spécial a souligné que les organisations de la société civile jouaient un rôle important dans le contexte des élections défendant les intérêts de leurs bénéficiaires, en protégeant les normes démocratiques et en demandant des comptes aux autorités (voir A/68/299, par. 42 et 43). La société civile participe aussi à la vie politique d'autres manières. En Tunisie, après les émeutes, l'adoption d'une nouvelle constitution est apparue comme un élément essentiel pour que la transition soit réussie. En dépit d'un climat politique difficile, les groupes de la société civile ont joué un rôle important en réclamant et en améliorant la transparence du processus de rédaction et de délibération. Certains groupes ont organisé des réunions générales et des séances d'information à travers le pays, en encourageant le dialogue entre les citoyens et les membres de l'Assemblée nationale constituante, pendant que d'autres menaient des campagnes de sensibilisation, participaient à des grèves et manifestations et apportaient leurs connaissances et leurs ressources au processus<sup>32</sup>. De la même manière, les organisations de la société civile ont joué un rôle moteur dans les processus d'élaboration de la Constitution au Kenya, en Somalie et au Zimbabwe<sup>33</sup>.

49. En République arabe syrienne, une société civile enhardie a émergé au milieu du conflit et des destructions qui ont suivi le soulèvement, déterminée à continuer de porter les revendications pour une réforme démocratique. Des groupes et des personnes issus de la société civile consignent les violations des droits de l'homme commises par les combattants, nouent un dialogue avec les groupes armés pour encourager le respect d'un code de conduite, apportent des soins médicaux et proposent des services tels que du soutien psychosocial, des cours de langue et des formations pratiques. La société civile continue de se montrer pleine de ressources pour proposer des outils et le climat nécessaires pour survivre à la crise actuelle et poser les bases de la démocratie, de la justice et d'une société plurielle<sup>34</sup>.

50. L'aptitude et la capacité de jouer un rôle fédérateur est particulièrement importante pour les communautés marginalisées. La société civile a permis d'obtenir de nombreuses avancées à cet égard. Des groupes de la société civile composés de membres de nombreux groupes marginalisés ou de personnes travaillant avec ces groupes (populations autochtones, personnes handicapées, jeunes, enfants, femmes, lesbiennes, gays, bisexuels, personnes transgenres et intersexuées, groupes minoritaires, personnes déplacées dans leur propre pays et non-ressortissants, parmi lesquels les réfugiés, les demandeurs d'asile et les travailleurs migrants) ont accompli d'immenses progrès en dénonçant la privation de droits

<sup>29</sup> Voir [www.ictj.org/news/reed-brody-hiss%C3%A8ne-habr%C3%A9-trial-shows-power-victims%E2%80%99-and-civil-society%E2%80%99s-agency](http://www.ictj.org/news/reed-brody-hiss%C3%A8ne-habr%C3%A9-trial-shows-power-victims%E2%80%99-and-civil-society%E2%80%99s-agency).

<sup>30</sup> Voir [www.hrw.org/news/2014/09/26/eritrea-un-names-commission-inquiry](http://www.hrw.org/news/2014/09/26/eritrea-un-names-commission-inquiry).

<sup>31</sup> Observation générale n° 25 (1996) sur la participation aux affaires publiques et le droit de vote.

<sup>32</sup> Voir [www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace\\_publications/democracy/tunisia-constitution-making-process.pdf](http://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace_publications/democracy/tunisia-constitution-making-process.pdf).

<sup>33</sup> Contribution du Forum Syd (Suède) et de Women and Law in Southern Africa Research and Education Trust (Zimbabwe).

<sup>34</sup> Voir [www.opendemocracy.net/arab-awakening/hania-mourtada-penny-green/syrian-activists-repairing-fabric-of-civil-society-even-as-it-comes-undone](http://www.opendemocracy.net/arab-awakening/hania-mourtada-penny-green/syrian-activists-repairing-fabric-of-civil-society-even-as-it-comes-undone).

subie par ces groupes et en protégeant leurs droits. En Colombie, par exemple, la *Comisión Étnica para la Paz y la Defensa de los Derechos Territoriales* a fait en sorte que les populations afro-américaines et autochtones prennent part au processus de paix ; leur participation a abouti à l'élaboration d'un chapitre de l'accord de paix final qui a trait à l'origine ethnique<sup>35</sup>.

51. L' action de la société civile a permis aux lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués de bénéficier d'avancées considérables dans le domaine des droits de l'homme, notamment en matière d'égalité dans le mariage. En grande partie grâce aux activités de plaidoyer de cette communauté, plus de 20 pays autorisent désormais le mariage entre personnes du même sexe<sup>36</sup>, alors qu'au début de l'année 2000, aucun pays ne l'autorisait<sup>37</sup>. Les actions militantes de la communauté ont également permis de transformer profondément l'opinion publique. En 1996, par exemple, seulement 26 % de la population des États-Unis était favorable à l'idée d'un mariage entre personnes du même sexe ; en 2015, le pourcentage de personnes favorables s'élevait à 61 %<sup>38</sup>.

52. Les groupes qui s'emploient à mettre fin aux discriminations fondées sur la caste et la filiation et qui luttent contre la discrimination envers les personnes atteintes d'albinisme sont parvenus à donner plus de visibilité à des violations souvent peu dénoncées. Ainsi, le premier rapport complet de l'ONU sur la discrimination fondée sur la caste a été présenté par la Rapporteuse spéciale sur les questions relatives aux minorités en mars 2016 (A/HRC/31/56), et le mandat d'Expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme a été instauré en 2015<sup>39</sup>.

53. L'adoption de la Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, de l'Organisation internationale du Travail a eu lieu avant tout grâce aux efforts d'un réseau mondial d'organisations de travailleurs domestiques qui s'est réuni sous les auspices du Réseau international des travailleurs domestiques (aujourd'hui la Fédération internationale des travailleurs domestiques). Cela a constitué un succès notable dans lequel les travailleurs domestiques du monde entier, qui sont souvent exclus du champ des mécanismes de contrôle, ont joué un rôle direct et actif en exprimant et en soutenant clairement les points qu'ils voulaient voir traités par la Convention<sup>40</sup>.

54. La société civile est parvenue à inciter les organisations multilatérales à ouvrir leurs processus de prise de décisions à l'observation et à la contribution du public. Un exemple remarquable en est le processus adopté par l'ONU pour le choix de son nouveau Secrétaire général, qui a pris ses fonctions en janvier 2017. Dans le cadre de la campagne menée sous le slogan « 1 pour 7 milliards », la société civile du monde entier a participé au processus de sélection au poste de Secrétaire général de l'ONU considéré comme le plus ouvert à ce jour<sup>41</sup>. De la même manière, le Comité pour la protection des journalistes a récemment réussi à obtenir un statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ce qui lui permet de participer aux processus ouverts de l'ONU, après des années d'opposition de certains États<sup>42</sup>. Ce succès est toutefois ponctuel et ne traduit pas une évolution des attitudes ou des méthodes du Comité chargé des organisations non gouvernementales, auquel il revient d'examiner les demandes de statut consultatif des ONG et qui devrait encore être profondément réformé.

55. Dans d'autres situations, des actions civiques ont poussé le public à se mobiliser, ce qui a abouti à des réformes positives. Selon l'organisation *Women and Law in Southern Africa Research and Education Trust*, la promulgation de la loi relative à la violence intrafamiliale au Zimbabwe en 2007 a représenté une victoire après des années d'action de

<sup>35</sup> Contribution de la Comisión Étnica para la Paz y la Defensa de los Derechos Territoriales.

<sup>36</sup> Voir [www.lgbtqnation.com/tag/gay-marriage/](http://www.lgbtqnation.com/tag/gay-marriage/).

<sup>37</sup> Voir [www.government.nl/topics/family-law/contents/same-sex-marriage](http://www.government.nl/topics/family-law/contents/same-sex-marriage).

<sup>38</sup> <http://www.gallup.com/poll/191645/americans-support-gay-marriage-remains-high.aspx>.

<sup>39</sup> Voir [www.ohchr.org/EN/Issues/Albinism/Pages/Mandate.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/Albinism/Pages/Mandate.aspx).

<sup>40</sup> Contribution de Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing.

<sup>41</sup> Voir [www.una.org.uk/news/guterres-poised-become-next-sec-gen-after-historic-open-process-una-uk-campaign-victory](http://www.una.org.uk/news/guterres-poised-become-next-sec-gen-after-historic-open-process-una-uk-campaign-victory).

<sup>42</sup> Voir <https://cpj.org/2016/07/un-committee-grants-cpj-accreditation.php>.

groupes de la société civile ; cette loi aurait permis de faire reculer la violence sexiste<sup>43</sup>. De la même manière, en Zambie, les femmes ont pu obtenir l'égalité grâce à un certain nombre d'initiatives, comme l'adoption d'une législation relative à l'égalité des sexes, la mise en œuvre de programmes d'autonomisation politique et économique des femmes et l'élimination ou la transformation des traditions et attitudes culturelles préjudiciables aux femmes<sup>44</sup>.

### 3. Faire preuve d'innovation

56. Le Rapporteur spécial envisage l'innovation comme la capacité de la société civile à concevoir des idées, produits ou méthodes susceptibles d'améliorer le bien-être de la société, à les mettre à profit ou à y réagir. Les caractéristiques propres à la société civile – notamment le fait qu'elle poursuit des buts non lucratifs et sa capacité de regrouper des personnes qui partagent des intérêts communs – lui donnent les qualités requises pour trouver des solutions innovantes aux problèmes rencontrés. Ces caractéristiques signifient de plus que la société civile a tout pour être le « troisième moteur » de l'innovation, qui n'est guidé ni par le profit (à la différence de l'innovation des entreprises) ni par l'intérêt de l'État (à la différence de l'innovation des gouvernements).

57. Un exemple est la technique de réfrigération appelée « Greenfreeze », que l'ONG Greenpeace a contribué à développer dans les années 90<sup>45</sup>. Greenfreeze a amélioré les techniques de réfrigération existantes en éliminant la nécessité d'utiliser des gaz qui contribuaient à la détérioration de la couche d'ozone et au réchauffement climatique. Aujourd'hui, plus de 850 millions d'unités Greenfreeze sont utilisées dans le monde.

58. L'enthousiasme avec lequel la société civile s'est appuyée sur les technologies numériques pour s'organiser, délibérer et innover est remarquable. Si le rôle des médias sociaux dans la mobilisation des populations lors du Printemps arabe est bien connu, il s'est révélé tout aussi utile dans d'autres contextes. En Arabie saoudite, les femmes, qui ne peuvent pas agir librement en public en raison de fortes contraintes imposées par la société (il leur est même interdit de conduire), utilisent Internet pour participer au fonctionnement d'une société civile connectée numériquement. Ces exemples illustrent parfaitement les raisons pour lesquelles le Rapporteur spécial, le Conseil des droits de l'homme et d'autres acteurs ont à maintes reprises souligné que les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association s'appliquaient aussi bien sur Internet qu'en dehors (voir A/HRC/26/29, par. 22 et A/HRC/RES/21/16).

59. De nombreux groupes de la société civile ont mis au point des applications qui utilisent les technologies pour accomplir des tâches utiles, comme le transfert d'argent et l'obtention de crédits, l'étude des schémas climatiques et de la pluviométrie pour l'agriculture, et certaines tâches dans les domaines de la santé et de l'éducation. Plus largement, la conception de logiciels libres, qui sont des logiciels informatiques qui peuvent être étudiés, modifiés et distribués à quiconque et à n'importe quelle fin, a été largement poussée par des organisations de la société civile comme la Fondation Mozilla<sup>46</sup>, l'*Open Source Initiative*<sup>47</sup> et la *Free Software Foundation*<sup>48</sup>.

60. Cependant, la technologie est une arme à double tranchant. Les avancées technologiques peuvent être utilisées à bon et à mauvais escient. Les groupes de la société civile qui opèrent dans le domaine des technologies sont en première ligne dans ce paysage qui évolue rapidement, notamment pour ce qui est des questions relatives à la protection de la vie privée. La société civile est engagée dans de nombreuses démarches visant à protéger la population contre la censure, la surveillance et les atteintes aux personnes ou à leurs données par les États et d'autres entités. Par exemple, la *Coalition Against Unlawful Surveillance Exports* milite contre l'exportation de technologies de surveillance numériques

<sup>43</sup> Contribution de Women and Law in Southern Africa Research and Education Trust (Zimbabwe).

<sup>44</sup> Contribution de Women for Change (Zambie).

<sup>45</sup> Voir [www.greenpeace.org/international/en/news/Blogs/makingwaves/happy-birthday-greenfreeze/blog/44473/](http://www.greenpeace.org/international/en/news/Blogs/makingwaves/happy-birthday-greenfreeze/blog/44473/).

<sup>46</sup> Voir [www.mozilla.org/en-US/](http://www.mozilla.org/en-US/).

<sup>47</sup> Voir <https://opensource.org/>.

<sup>48</sup> Voir [www.fsf.org/](http://www.fsf.org/).

utilisées pour commettre des violations des droits de l'homme et le *Tactical Technology Collective* aide les défenseurs et militants des droits de l'homme ainsi que les journalistes à développer leurs compétences en matière de sécurité numérique<sup>49</sup>. La société civile s'intéresse aussi au déséquilibre des rapports de force dans la détention et le contrôle des technologies numériques, largement dominés par les entreprises ; elle milite de plus en plus pour des formes démocratiques de gouvernance et de contrôle d'Internet, et participe à cette évolution<sup>50</sup>.

61. La société civile utilise les plateformes de production participative, aujourd'hui omniprésentes, pour étendre la portée de son action en attirant un public plus large qu'auparavant afin de trouver des solutions aux problèmes. Par exemple, la plateforme Ushahidi a été conçue pour analyser les violences électorales qui se sont produites au moment des élections au Kenya en 2008 et pour prendre des mesures en conséquence, mais elle a depuis été réutilisée pour répondre à d'autres besoins d'information au moyen de la production participative dans le monde entier<sup>51</sup>. Le financement participatif, qui est également facilité par les technologies numériques, donne aux collecteurs de fonds un accès à un public diversifié auquel ils n'auraient pas accès autrement et peut les aider à attirer des donateurs qui, d'ordinaire, ne soutiendraient pas leur cause.

62. Dans la Fédération de Russie, l'organisation OVD-Info recense les arrestations et les placements en détention effectués lors de manifestations ou d'autres événements liés à l'exercice du droit à la liberté de réunion. Cette organisation a failli perdre son financement après que l'État a décidé d'imposer d'importantes restrictions à la possibilité pour la société civile de recevoir des fonds étrangers. Grâce à l'aide du financement participatif, cependant, OVD-Info a pu remplacer son financement provenant de l'étranger par des petits dons privés recueillis à l'échelle nationale. De plus, le processus de financement participatif a aidé l'organisation à diffuser des informations sur ses travaux<sup>52</sup>. Ce mode de financement a également été utilisé pour répondre à des crises humanitaires, comme le tremblement de terre au Népal en 2015<sup>53</sup>.

63. L'innovation ne porte pas que sur l'utilisation des technologies mais peut aussi concerner des progrès sociaux et politiques. L'*International Budget Partnership*, par exemple, milite pour une participation accrue des citoyens dans l'élaboration des budgets, pour la transparence budgétaire et pour un renforcement de la surveillance dans ce domaine. Depuis 2006, année où la première étude « Open Budget Survey » (qui compare la transparence, la participation et la surveillance budgétaires) a été menée, le nombre de pays étudiés a augmenté, tout comme la quantité d'informations budgétaires que les pays rendent publiques<sup>54</sup>. Un rôle accru de la société civile dans l'élaboration des budgets remet en cause l'idée reçue que les décisions en matière d'allocation de ressources ne relèvent que de la compétence des gouvernements et sont largement prises à huis clos. La participation de la société civile a également attiré l'attention sur les effets négatifs pour les femmes (et éventuellement pour d'autres groupes marginalisés) que peut avoir un budget apparemment neutre selon des critères de genre, et par conséquent sur la nécessité de prendre en compte les questions de genre dans l'élaboration des budgets<sup>55</sup>.

#### 4. Promouvoir le développement durable

64. Le Rapporteur spécial a précédemment souligné le rôle essentiel de la société civile dans la promotion du développement durable<sup>56</sup>. La contribution de la société civile à la réalisation des objectifs de développement durable, qui représentent un consensus mondial

<sup>49</sup> Voir [www.privacyinternational.org/node/602](http://www.privacyinternational.org/node/602) and <https://tacticaltech.org/projects/28>.

<sup>50</sup> Voir <https://community.icann.org/display/gnsononcomstake/About+Us>.

<sup>51</sup> Voir [www.ushahidi.com/case-studies/uchaguzi](http://www.ushahidi.com/case-studies/uchaguzi).

<sup>52</sup> Voir [www.opendemocracy.net/openglobalrights/igrigory-okhotin/crowdfunding-to-bypass-russia-civil-society-crackdown](http://www.opendemocracy.net/openglobalrights/igrigory-okhotin/crowdfunding-to-bypass-russia-civil-society-crackdown).

<sup>53</sup> Voir <http://www.cnbc.com/2015/05/02/crowdfunding-generates-millions-for-nepal-earthquake-.html>.

<sup>54</sup> Voir [www.internationalbudget.org](http://www.internationalbudget.org).

<sup>55</sup> Contribution de Women and Law in Southern Africa Research and Education Trust (Zimbabwe).

<sup>56</sup> Voir A/69/365 et <http://foreignpolicy.com/2016/07/19/its-time-for-development-banks-to-start-listening-maina-kiai/>.



visant à mettre fin à la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité de tous, est particulièrement importante. Le succès (ou l'échec) des objectifs de développement durable ne dépendra pas des gouvernements et des donateurs internationaux mais bien des individus et des organisations civiques qui aideront à concevoir, exécuter et suivre les projets de développement sur lequel repose l'ensemble du système. Sans une société civile dynamique, les objectifs de développement durable sont vains.

65. Le rôle de la société civile et ses réalisations dans le domaine du développement durable consistent notamment à mobiliser l'opinion publique, à fournir des conseils d'experts, à mener des activités de sensibilisation (y compris en mettant des informations techniques complexes à la portée des non spécialistes), à surveiller l'application des décisions de gouvernance, à participer à la prise de décisions (notamment en représentant les communautés dont la voix n'est pas entendue) et à contribuer à la mise en œuvre des programmes. Les groupes de la société civile jouent également un rôle important en s'opposant aux actions de l'État et des entreprises privées qui menacent le bien-être et l'environnement physique des communautés.

66. L'action de plaidoyer menée par des groupes de la société civile comme Greenpeace, le Green Belt Movement, fondé par la lauréate du prix Nobel de la paix Wangari Maathai au Kenya, le Sierra Club, le Fonds mondial pour la nature et des centaines d'autres a été l'un des principaux moteurs de la prise de conscience croissante des problèmes environnementaux, tels que les changements climatiques, la déforestation et les menaces pesant sur la faune et la flore sauvages. En effet, les groupes de la société civile qui œuvrent en faveur de la protection de l'environnement jouent un rôle irremplaçable à cet égard, étant donné que les entreprises et les gouvernements peuvent privilégier d'autres intérêts, tels que la rentabilité, l'augmentation des recettes fiscales et la création d'emplois non pérennes, qui diminuent leur volonté de prendre spontanément des mesures pour protéger l'environnement. Les mesures adoptées par les entreprises et les gouvernements pour lutter contre les problèmes environnementaux ont souvent fait suite à des campagnes d'information et de sensibilisation menées par des groupes de la société civile. L'avenir de notre planète pourrait littéralement dépendre du degré de participation de la société civile sur les questions d'environnement. C'est pourquoi le Rapporteur spécial se félicite que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ait vu la participation active d'un fort mouvement citoyen qui est prêt à mobiliser l'opinion autour des changements systémiques nécessaires pour s'attaquer aux causes, et pas seulement aux symptômes, du réchauffement climatique<sup>57</sup>.

67. Dans de nombreuses régions, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles a entraîné une résistance des communautés sous la forme de manifestations, par exemple pour appeler l'attention sur les injustices, nourrir le débat sur les rôles et les responsabilités des différents acteurs ou mettre un terme aux activités d'exploitation. Un exemple en est la série de manifestations contre l'oléoduc Dakota Access aux États-Unis, qui ont été menées par les populations autochtones dont les terres étaient touchées par le projet. Malgré les efforts déployés par les autorités pour disperser les participants, ces manifestations ont eu un écho national et international et ont constitué le plus grand rassemblement de peuples autochtones aux États-Unis depuis une génération. Bien que la campagne de protestation n'ait pas finalement réussi à mettre un terme à ce projet, elle a toutefois recueilli l'appui de divers acteurs de la société civile, y compris des candidats à l'élection présidentielle, des militants écologistes et des célébrités, et a débouché sur des recommandations concernant la participation effective des peuples autochtones aux projets concernant les infrastructures<sup>58</sup>.

68. Des groupes de la société civile au Gabon et au Pérou se sont opposés à des entreprises chinoises au sujet du financement ou de la mise en œuvre de projets qui auraient violé les droits des peuples autochtones et eu des répercussions néfastes sur l'environnement. Au Gabon, les sociétés concernées ont suspendu le financement du projet jusqu'à ce qu'une réponse soit apportée aux préoccupations exprimées, tandis qu'au Pérou,

<sup>57</sup> Voir [www.tni.org/en/article/cop21-charades-spin-lies-and-real-hope-in-paris](http://www.tni.org/en/article/cop21-charades-spin-lies-and-real-hope-in-paris).

<sup>58</sup> Voir [www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21290&LangID=E](http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21290&LangID=E).

elles ont décidé de ne pas poursuivre les activités de prospection pétrolière dans les zones contestées<sup>59</sup>.

69. Aux Philippines, les organisations d'agriculteurs ont fait pression pour obtenir un programme de réforme agraire, notamment l'attribution de titres fonciers et le renforcement des organisations d'agriculteurs afin qu'elles puissent aider à fournir des services directs aux agriculteurs, notamment des technologies agricoles adaptées, et trouver des débouchés pour leurs produits. Elles ont également encouragé les agriculteurs à utiliser des techniques de conservation des sols et de l'eau<sup>60</sup>.

70. Au début des années 2000, un collectif de ramasseurs de déchets indépendants travaillant dans le secteur informel dans le district de Pune (Inde) a plaidé en faveur d'une approche planifiée et durable de la gestion des déchets solides, qui comprenait la séparation des déchets à la source, la collecte séparée des déchets non domestiques et le recyclage, entre autres mesures. Le collectif a également préconisé un système de redevance versée par les usagers pour la collecte des déchets en porte-à-porte comme solution de remplacement à la privatisation des services de collecte et de gestion des déchets. En 2008, cette initiative a été approuvée et le collectif, par le biais d'une coopérative appartenant entièrement aux travailleurs, assure désormais une gestion des déchets durable d'un point de vue écologique. Fait tout aussi important, il a également défendu avec succès le droit des travailleurs du secteur informel, qui étaient auparavant exclus de la main-d'œuvre formelle, à des moyens de subsistance<sup>61</sup>.

71. Le développement durable doit nécessairement associer la prochaine génération de dirigeants, ce qui signifie que les enfants et les jeunes en constituent des acteurs déterminants. Le Rapporteur spécial estime que, pour maintenir des sociétés civiles fortes – en vue de bâtir des États solides et démocratiques à l'avenir – il convient d'encadrer et d'inspirer les générations futures. Il est donc encouragé par le succès des mouvements de jeunes qui sont parvenus à appeler l'attention sur des injustices flagrantes. Par exemple, la « Révolution des parapluie », à Hong Kong (Chine) en 2014, a mobilisé des jeunes (ainsi que la population en général) et les a incités à se lancer dans l'action politique et la participation aux affaires publiques, y compris en se présentant à des fonctions électives. De même, en 2015-2016, en Afrique du Sud, les étudiants ont plaidé pour la transformation de l'enseignement supérieur afin de corriger l'héritage historique de l'apartheid.

## 5. Sensibiliser

72. Il faut, pour apporter le changement, à la fois bien comprendre les problèmes et avoir les compétences voulues pour y remédier. Le fait de mener des activités de sensibilisation et de combler l'écart qui existe sur le plan des connaissances entre les citoyens ordinaires et les acteurs ayant davantage accès au pouvoir et aux ressources – par exemple les gouvernements et les entreprises – permet d'uniformiser les règles du jeu et de donner la possibilité à des groupes d'intérêts plus divers de peser sur les décisions et sur la gouvernance. La société civile est une source majeure d'information et de compétences, qui comble souvent les lacunes laissées par d'autres secteurs et favorise des approches novatrices et créatives pour aborder les problèmes.

73. Les groupes de la société civile peuvent chercher à sensibiliser le public à une question dans le but de galvaniser l'opinion publique et de demander des comptes. Cela a été le cas avec les réunions pacifiques organisées par Bersih en Malaisie, qui ont mis au jour des fraudes et vices électoraux et contribué à sensibiliser les Malaisiens à la nécessité d'exiger des élections « propres »<sup>62</sup>. En outre, la révélation d'informations par les lanceurs d'alerte peut, par la divulgation de certains documents originaux, faire prendre conscience de problèmes relativement méconnus du public, tels que l'étendue de la surveillance de masse et la collecte de données des citoyens privés. Des groupes de la société civile comme Witness dispensent aussi une formation au public du monde entier quant à la manière

<sup>59</sup> See A/HRC/31/60/Add.1, par. 73 et 74.

<sup>60</sup> Contribution de We Effect (Philippines).

<sup>61</sup> Contribution des femmes à l'emploi informel : Mondialisation et organisation.

<sup>62</sup> Contribution de Bersih (Malaisie).

d'utiliser la vidéo en toute sécurité et de façon éthique et efficace pour dénoncer les violations des droits de l'homme et lutter pour les droits de l'homme<sup>63</sup>. En outre, les campagnes d'Amnesty International en faveur de la libération des prisonniers d'opinion ont à la fois offert une lueur d'espoir et servi de modèle pour l'action de la société civile depuis 1961<sup>64</sup>.

74. L'action civique peut avoir pour but plus profond d'orienter ou de modifier le discours dominant ou mettre en lumière des informations obscures ou cachées. Le Centre de documentation du Cambodge, convaincu que la connaissance des événements passés est cruciale pour prévenir de futures atrocités, s'est engagé dans une longue campagne en faveur de l'enseignement de la période des Khmers Rouges dans les écoles. En 2011, le Ministère de l'éducation a décidé d'inclure cette période de l'histoire dans le programme scolaire national<sup>65</sup>. En Indonésie, des groupes de la société civile organisent des festivals du livre et du cinéma pour promouvoir le débat sur les purges pratiquées par l'État en 1965-1966, qui ont entraîné la mort de centaines de milliers d'Indonésiens<sup>66</sup>. En outre, l'action de la société civile pour abolir la peine de mort a entraîné une augmentation spectaculaire du nombre de pays qui ont interdit cette pratique. En 1977, la peine de mort était interdite dans seulement 16 pays<sup>67</sup> ; aujourd'hui, ce sont quelque 140 pays qui l'ont abolie en droit ou en pratique<sup>68</sup>.

75. La transmission des connaissances peut être utilisée pour aider les organisations à élaborer des méthodes de travail efficaces. Un exemple de cette approche est le programme « New tactics in human rights », qui a permis d'aider des militants des droits de l'homme de plusieurs pays à devenir plus efficaces grâce à la réflexion stratégique et à la planification tactique. Ainsi, en Tunisie, un groupe a utilisé les compétences et les ressources du programme « New tactics » pour mener avec succès une campagne visant à rendre les transports publics accessibles aux personnes handicapées<sup>69</sup>.

76. L'échange d'informations, de connaissances et de compétences peut être un moyen de dégager un consensus sur des questions telles que les critères normatifs dans un domaine particulier. Par exemple, les données recueillies depuis 2009 par le Réseau mondial d'observateurs nationaux des élections, une plateforme pour l'échange des meilleures pratiques, des ressources et des enseignements tirés de l'expérience concernant la surveillance des élections, ont été intégrées dans un ensemble de normes et de principes largement approuvé relatif à l'observation des élections. Ces normes ont contribué à contrecarrer les efforts pour lutter contre les activités de surveillance des élections non partisans dans les sociétés fermées<sup>70</sup>. Les activités de la société civile en faveur d'une réforme pénitentiaire ont également joué un rôle clef dans l'élaboration de la version révisée de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), publié en 2015<sup>71</sup>.

## 6. Cultiver les alliances

77. Dans notre monde de plus en plus interdépendant, aucune association ou secteur ne peut travailler isolément. Des valeurs telles que la solidarité et les relations de coopération (outre celles qui sont de nature compensatoire) caractérisent les interactions de la société civile avec d'autres acteurs au sein et à l'extérieur d'un secteur, avec des groupes animés du même esprit mais aussi avec ceux dont les idées divergent. Ces interactions contribuent à forger des alliances improbables, à encourager les débats et discours qui font de la société

<sup>63</sup> Voir <https://witness.org/>.

<sup>64</sup> Voir [www.amnestyusa.org/our-work/issues/prisoners-and-people-at-risk/prisoners-of-conscience](http://www.amnestyusa.org/our-work/issues/prisoners-and-people-at-risk/prisoners-of-conscience).

<sup>65</sup> Voir <https://www.usip.org/publications/2015/04/cambodias-schools-breaking-silence-over-killing-fields>.

<sup>66</sup> Voir <https://www.theguardian.com/books/2015/oct/23/indonesian-writers-festival-forced-to-cancel-events-linked-to-1965-massacre>.

<sup>67</sup> Voir [www.amnesty.org/en/what-we-do/death-penalty/](http://www.amnesty.org/en/what-we-do/death-penalty/).

<sup>68</sup> Voir [www.amnesty.org/en/latest/news/2016/04/death-penalty-2015-facts-and-figures/](http://www.amnesty.org/en/latest/news/2016/04/death-penalty-2015-facts-and-figures/).

<sup>69</sup> Contribution du Center for Victims of Torture (États-Unis).

<sup>70</sup> Contribution de l'Institut démocratique national.

<sup>71</sup> Voir [www.penalreform.org/news/mandela-rules-on-prisoner-treatment-adopted/](http://www.penalreform.org/news/mandela-rules-on-prisoner-treatment-adopted/).

civile un espace public où se développent les idées et à créer un réservoir de stratégies utiles à la réalisation des objectifs.

78. La société civile utilise constamment les alliances et la collaboration pour faire face aux problèmes complexes en s'appuyant sur la participation de multiples parties prenantes ; par ailleurs, elle sait faire entendre les voix et les intérêts des marginalisés et des exclus. Bien que la société civile, les gouvernements et le secteur privé puissent avoir des objectifs contradictoires, il est de plus en plus nécessaire qu'ils collaborent en raison du caractère interdépendant du monde dans lequel nous vivons et du fait que nous pourrions trouver des solutions aux problèmes de la société en tirant parti des atouts de chaque secteur.

79. Un certain nombre de coalitions et d'alliances ont rassemblé des groupes au sein de la société civile pour atteindre un objectif commun, malgré leurs différences ou intérêts concurrents. Les lauréats du prix Nobel de la paix 2015 – le Quatuor pour le dialogue national tunisien – sont l'exemple même de la contribution que peut apporter la société civile au renforcement d'un processus de démocratisation chancelant dans une société fragmentée. Le succès du Quatuor a reposé sur sa volonté de collaborer avec un large éventail d'acteurs afin de favoriser le compromis et la négociation. Il a abouti malgré des divergences internes, voire les rivalités entre les groupes représentant les syndicalistes, les employeurs, les avocats et les militants des droits de l'homme, et malgré les divergences politiques et idéologiques qui vont de pair avec la transition démocratique<sup>72</sup>.

80. De même, la collégialité et la confiance, plutôt que la concurrence, ont caractérisé la collaboration engagée entre le Consortium international de journalistes d'investigation et plus de 100 partenaires des médias pour analyser et publier simultanément les « Panama Papers » – une fuite massive de documents financiers et juridiques dévoilant un système de sociétés offshore secrètes qui soutiennent la criminalité, la corruption et la fraude, en grande partie inconnu du public<sup>73</sup>. Les alliances entre les différentes disciplines au sein de la société civile, comme la collaboration entre les militants des droits de l'homme et le secteur des arts, facilitent la production de films, de pièces de théâtre et d'images qui permettent de transmettre au public, de manière convaincante, des messages relatifs aux droits de l'homme<sup>74</sup>.

81. Les partenariats entre la société civile et les pouvoirs publics ont abouti à des résultats positifs en matière de développement dans de nombreux pays, en particulier au niveau local. Dans l'État de Palestine par exemple, la société civile, qui est plus ancienne que les structures politiques telles que l'Autorité nationale palestinienne, établit de plus en plus de relations de partenariat avec les autorités locales pour s'attaquer aux problèmes socioéconomiques persistants, notamment par des idées novatrices telles que les coopératives de logement<sup>75</sup>. Au Brésil, un partenariat stratégique entre le Comité de la participation populaire au Parlement de l'État de Minas Gerais et un mouvement de ramasseurs de déchets, le Forum sur la gestion des déchets et la citoyenneté, a débouché sur une politique en matière de gestion des déchets solides qui reconnaît et inclut expressément le rôle des ramasseurs informels de déchets dans les activités de ce secteur<sup>76</sup>.

82. Une collaboration fructueuse entre la banque SEWA, institution de microfinancement gérée par l'Association des travailleuses indépendantes, et le Gujarat Mahila Housing Trust, fondation pour le logement gérée par des femmes, qui traite de questions relatives aux conditions de vie des travailleuses indépendantes pauvres, a permis d'élargir la portée du programme d'aide au crédit de la banque au-delà de la simple fourniture de logements. La fondation appuie l'action de la banque dans le domaine du logement en faisant entendre les voix de ses membres dans les processus de planification urbaine, en soutenant la mobilisation locale et en fournissant une assistance technique, et

<sup>72</sup> Voir [https://www.nobelprize.org/nobel\\_prizes/peace/laureates/2015/press.html](https://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2015/press.html).

<sup>73</sup> Voir <https://panamapapers.icij.org/blog/20160425-data-tech-team-ICIJ.html>.

<sup>74</sup> Voir la contribution du Conseil irlandais des libertés civiles.

<sup>75</sup> Contribution de We Effect (État de Palestine)

<sup>76</sup> Contribution des femmes à l'emploi informel : Mondialisation et organisation.

elle collabore avec les parties prenantes spécialisées dans le financement du logement et la planification urbaine, telles que les administrations locales et les entrepreneurs privés<sup>77</sup>.

## 7. Humanité partagée

83. Des collectifs de la société civile ont contribué à la réduction de la pauvreté et aux secours d'urgence en répondant aux besoins fondamentaux et en fournissant des services publics aux communautés en marge de la société. Dans de nombreuses sociétés, les moins fortunés dépendent de structures sociales formelles ou informelles comme les groupes communautaires et les cercles d'amis ; ces groupes peuvent également améliorer les conditions de vie de la population en mettant en commun des ressources communautaires ou en sollicitant collectivement une aide extérieure.

84. Alors que l'État peut fournir des biens et services concrets dont les plus démunis peuvent avoir besoin, les groupes de la société civile leur donnent des moyens de partager leurs expériences et de contribuer à une analyse plus complète des réponses à apporter. La société civile va au-delà de la satisfaction des besoins fondamentaux en contribuant à l'autonomisation des bénéficiaires et en garantissant la viabilité des initiatives. Au Bangladesh, par exemple, le Bangladesh Rural Advancement Committee a fourni des services de base indispensables à des millions de personnes démunies. L'ensemble de services proposés par cet organisme a évolué, passant des secours d'urgence à l'autonomisation par l'éducation, les services de santé, l'agriculture et la génération de revenus pour un changement durable<sup>78</sup>.

85. La diversité de la société civile permet de répondre aux situations d'urgence de diverses manières, qu'il s'agisse de répondre immédiatement aux besoins essentiels ou de fournir une aide à moyen et à long terme. Dans les situations d'urgence, les partenariats avec la société civile sont souvent nécessaires pour fournir une aide à plus long terme parce que les ressources publiques suffisent juste pour faire face à la crise immédiate. Par exemple, au plus fort de la crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest, l'essentiel des ressources des gouvernements a été utilisé pour faire face aux besoins des patients touchés par le virus<sup>79</sup>. Bien entendu, les groupes de la société civile ont aussi grandement contribué à la réponse initiale. Toutefois, ils ont également reconnu les ravages et les effets à long terme qu'Ebola aurait sur l'ensemble de la société, notamment sur l'accès des enfants à l'éducation et le développement socioéconomique plus large ; les travaux de la Coalition nationale pour l'éducation pour tous (Sierra Leone) sur ces questions illustrent la contribution de la société civile<sup>80</sup>.

86. Dans le domaine de la prestation de services, la société civile est en relativement meilleure position que l'État ou le secteur privé pour démontrer la valeur de l'humanité partagée face aux populations ravagées par les conflits, les catastrophes naturelles et d'autres crises. En Europe, l'afflux récent de réfugiés a donné aux groupes de la société civile l'occasion de faire preuve d'humanité à l'égard des personnes qui fuient les conflits et l'oppression dans leur pays d'origine, un rôle que les gouvernements européens n'étaient ni désireux ni à même de jouer.

87. Dans le camp de migrants appelé « la jungle » à Calais (France) où, en octobre 2016, quelque 7 000 à 9 000 demandeurs d'asile attendaient dans l'espoir d'obtenir l'autorisation d'entrer au Royaume-Uni, les bénévoles et les organismes d'aide internationaux étaient les principaux fournisseurs de produits de base indispensables<sup>81</sup>. Ailleurs, les bénévoles se sont efforcés de remédier aux besoins non matériels, notamment en luttant contre les sentiments hostiles aux migrants et en fournissant des services d'appui, y compris des cours de langue et d'art et en apportant des compétences – des services que la société civile et les

<sup>77</sup> Ibid.

<sup>78</sup> Voir [www.brac.net/#what we do](http://www.brac.net/#what-we-do).

<sup>79</sup> Voir [www.doctorswithoutborders.org/article/sierra-leone-front-line-fight-against-ebola](http://www.doctorswithoutborders.org/article/sierra-leone-front-line-fight-against-ebola).

<sup>80</sup> Voir [www.globalpartnership.org/blog/civil-societys-response-ebola-crisis-sierra-leone](http://www.globalpartnership.org/blog/civil-societys-response-ebola-crisis-sierra-leone).

<sup>81</sup> Voir <http://time.com/4504479/calais-jungle-migrants-volunteers-teachers/>.

particuliers, agissant directement de personne à personne, sont les mieux placés pour fournir<sup>82</sup>.

88. Bien que, dans de nombreux cas, la société civile intervienne lorsque les pouvoirs publics s'effacent ou ne parviennent pas à assurer des services publics, elle peut également dénoncer cette inaction et promouvoir une réforme des politiques qui prive les personnes de services indispensables. En Afrique du Sud, Treatment Action Campaign a mis en œuvre une approche multidimensionnelle pour forcer le Gouvernement à revenir sur la décision politique de ne pas fournir des médicaments antirétroviraux aux personnes infectées par le VIH, y compris les femmes enceintes qui risquaient de transmettre le virus à leur nouveau-né<sup>83</sup>. Au niveau mondial, l'Initiative Clinton sur l'accès à la santé a usé de son influence sur les sociétés pharmaceutiques pour négocier des prix considérablement réduits pour les médicaments contre le VIH/sida, aidant ainsi à assurer la fourniture de ces médicaments dans les pays à faible revenu<sup>84</sup>.

#### IV. Conclusions et recommandations

89. **La société civile contribue depuis longtemps à la protection de la liberté et de la dignité, au développement, à la consolidation de la paix et à d'autres activités tendant à améliorer la condition humaine. Cependant, sa contribution la plus importante est peut-être sa capacité à donner de l'espoir à la population. Bien qu'elle ne soit pas quantifiable, cette réalisation est le point de départ de tous les succès tangibles évoqués plus haut. Sans espoir, aucune action et aucun changement ne sont possibles.**

90. Malheureusement, de nombreux acteurs étatiques et non étatiques dans le monde s'emploient aujourd'hui à saper cet espoir et les contributions futures de la société civile sont loin d'être assurées. La tendance à la fermeture de l'espace civique – les lois et pratiques qui limitent les moyens d'action de la société civile – menace d'étouffer la société civile. Cette évolution est regrettable car elle est à la fois autodestructrice et peu clairvoyante, même pour ceux qui en sont à l'origine. La répression aujourd'hui peut aider un gouvernement à faire taire un détracteur demain ou à stimuler les profits des entreprises après-demain – mais à quel prix le mois prochain, l'année prochaine et pour la prochaine génération ? Le présent rapport montre clairement que les coûts seraient énormes et nous toucheraient tous – quels que soient le lieu géographique, le sexe, la richesse, le statut ou les privilèges. Imaginez un monde sans société civile. Ce serait un monde bien sombre.

91. **Dans le souci d'encourager un avenir plus prometteur, porté par une société civile dynamique, le Rapporteur spécial recommande aux États :**

- a) **De reconnaître en droit et dans la pratique que la société civile joue un rôle critique dans l'apparition et le maintien de systèmes démocratiques efficaces ;**
- b) **De garantir l'existence de cadres juridiques, politiques, économiques et sociaux qui permettent à la société civile d'agir en toute liberté, notamment en veillant à ce que les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association et les autres droits de l'homme soient exercés par tous, sans discrimination ;**
- c) **De veiller à ce que la société civile et les entreprises privées soient traitées équitablement en droit et dans la pratique ;**
- d) **De veiller à ce que toute restriction au droit à la liberté de réunion pacifiques et à la liberté d'association soit prévue par la loi, soit nécessaire dans une société démocratique, soit proportionnée à l'objectif poursuivi et ne soit pas en conflit avec les principes du pluralisme, de la tolérance et de l'ouverture d'esprit ;**

<sup>82</sup> Voir [www.opendemocracy.net/transformation/honour-bayes/meet-dancers-who-are-making-refugees-welcome](http://www.opendemocracy.net/transformation/honour-bayes/meet-dancers-who-are-making-refugees-welcome).

<sup>83</sup> Voir <https://academic.oup.com/jhrp/article/1/1/14/2188684/South-Africa-s-Treatment-Action-Campaign-Combining>.

<sup>84</sup> Voir [www.clintonfoundation.org/our-work/clinton-health-access-initiative/programs/hivaids](http://www.clintonfoundation.org/our-work/clinton-health-access-initiative/programs/hivaids).

e) De veiller à ce que les victimes de violations des droits de l'homme puissent sans délai avoir accès à un recours effectif et obtenir réparation et de préserver la capacité de la société civile d'apporter tout le soutien nécessaire pour y parvenir ;

f) De reconnaître le rôle et l'intérêt légitimes de la société civile dans l'établissement des responsabilités et de prendre des mesures pour créer des mécanismes administratifs et judiciaires indépendants pour faciliter l'application du principe de responsabilité ;

g) De prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que la société civile puisse participer aux processus de prise de décisions et à la gestion des affaires publiques aux niveaux national et international, sans discrimination ni restriction indue ;

h) De mettre en œuvre des politiques complètes et cohérentes qui mettent l'accent sur l'importance de collaborer avec les organisations de la société civile aux niveaux national et international et de faciliter cette collaboration de manière globale ;

i) De prendre des mesures positives pour faire en sorte que toutes les personnes appartenant à des groupes marginalisés et aux autres groupes les plus vulnérables puissent exercer effectivement leurs droits et participer aux décisions qui les concernent ;

j) D'encourager et de faciliter l'innovation au sein de la société civile, notamment en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles à l'accès aux technologies de l'information et de la communication et à leur utilisation ;

k) De reconnaître et de respecter l'importance de la société civile en tant que partie prenante dans la promotion du développement durable, en particulier dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles et de la conservation et la gestion des ressources environnementales ;

l) De faire en sorte que la société civile puisse solliciter, recevoir et utiliser des fonds et d'autres ressources de personnes physiques et morales, qu'elles soient nationales, étrangères ou internationales, sans restrictions indues ;

m) De reconnaître et de faciliter le rôle de la société civile dans l'assistance aux personnes confrontées à des crises humanitaires, sans renoncer aux responsabilités qui incombent à l'État en vertu du droit international, notamment en ce qui concerne les migrants, les réfugiés, la prévention des conflits et l'atténuation des effets des catastrophes.

92. Le Rapporteur spécial encourage la société civile :

a) À maintenir et à renforcer son rôle dans la promotion des idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

b) À envisager de renforcer la recherche et la documentation sur les réalisations et les succès de la société civile, afin de créer des incitations à protéger l'espace civique.

93. Le Rapporteur spécial recommande aux entreprises :

a) De reconnaître la valeur considérable que la société civile ajoute à l'édification de sociétés démocratiques, justes et équitables qui servent les intérêts commerciaux et donc de jouer un rôle plus actif en appuyant et en influençant les mesures qui renforcent l'espace civique ;

b) De collaborer avec la société civile là où les intérêts s'alignent afin de façonner des solutions profitables à la société.